

## CONTRIBUTION AU FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT

Les tarifs sont susceptibles d'être réajustés en cas de modifications d'ordre fiscal ou social indépendant de notre volonté.

Catégories	Base Année Scolaire	Montant donnant droit à une réduction fiscale	Revenus nets mensuels du foyer
1 <sup>ère</sup>	488,00 €	0	inférieurs à 1.500 €
2 <sup>ème</sup>	625,00 €	137,00 €	de 1.500 € à 2.000 €
3 <sup>ème</sup>	785,00 €	297,00 €	de 2.000 € à 3.000 €
4 <sup>ème</sup>	945,00 €	457,00 €	Au-delà de 3.000 €

Le montant de la contribution familiale annuelle par enfant est défini en fonction des ressources. La catégorie 1 correspond au minimum obligatoire.

Le choix des catégories 2, 3 et 4 est volontaire. Cette contribution vient en diminution du revenu imposable ou ouvre droit à un « avantage fiscal ». En fin d'année civile, nous vous délivrerons un reçu au titre des dons (Cerfa n°11580\*3). Ce certificat donne droit à la réduction d'impôt prévue par les dispositions fiscales pour les dons à des organismes d'intérêt général.

## FRAIS DIVERS : FORFAIT ANNUEL

Documentation, matériel pédagogique, matériel informatique et infrastructure, CDI\*, FERIA\* - Assurance Individuelle – Association Sportive, Cotisations Régionales (reversées dans leur intégralité à l'Association des Parents d'Elèves et à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique).

\* CDI : Centre de Documentation et d'Information.

\* FERIA : Foyer Educatif et Récréatif de l'Institut de l'Assomption. Entre 12h00 et 14h00, des activités éducatives, sportives et manuelles sont proposées aux enfants du CP à la 3<sup>e</sup>. Elles sont renouvelées tous les trimestres et adaptées à l'âge des enfants. Une partie de ces frais n'est comptabilisée que pour le premier enfant.

1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>ème</sup> enfant	3 <sup>ème</sup> enfant	4 <sup>e</sup> enfant
178,00 €	148,00 €	138,00 €	128,00 €

La cotisation de l'APEL est une participation volontaire, les parents qui ne souhaitent pas y adhérer doivent le signaler par écrit à l'Attachée de Gestion.

## FOURNITURES PEDAGOGIQUES

Arts Plastiques	Divers matériels	03,00 €
Français	Livres de lecture suivie et sorties culturelles	35,00 €
Histoire/Géographie	Sorties Culturelles	05,00 €
Langues vivantes	Cahier d'activités et/ou copies par langue vivante	15,00 €
Bilingue Allemand	Copies et/ou lecture suivie	10,00 €
Sciences et Vie de la Terre	Sorties pédagogiques et travaux pratiques	15,00 €
Technologie / Physique	Matériels pédagogiques et travaux pratiques	06,00 €

## PRESTATIONS

**DEMI-PENSION : 1.045,00 € pour 4 jours (tout trimestre entamé est dû).**

L'engagement pris pour une formule d'abonnement 4 / 3 / 2 / ou 1 jour fixe par semaine est définitif par trimestre 2022/2023. Tout changement pour le trimestre suivant doit être annoncé par mail au moins 15 jours avant la fin du trimestre.

Les forfaits annuels de restauration et d'encadrement s'entendent d'une façon générale, indépendamment de la prestation spécifique propre à chaque unité pédagogique. Ils sont également fixés sans tenir compte des dates de sortie scolaire qui peuvent être différentes selon les contraintes auxquelles est soumis l'établissement.

Les absences ne donneront lieu à un remboursement de 3,70 € par jour que dans les cas suivants :

- Absence pour maladie supérieure à 8 jours consécutifs, hors vacances scolaires et sur présentation d'un certificat médical.
- Sorties scolaires, voyages pédagogiques et stages en entreprise.

Les familles désirant que leurs enfants prennent occasionnellement un repas devront s'acquitter de la somme de 8,30 €.

**La facture annuelle vous parviendra fin septembre et sera payable par prélèvement automatique (mode de règlement privilégié par l'Etablissement) en 10 mensualités d'octobre 2022 à juillet 2023.**